

## **EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;**

**VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le Code de la Route et le Code Pénal ;**

**Considérant qu'à l'occasion de travaux d'installation d'un arceau de sécurité, au 22 route Nationale, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;**

### **ARRETE**

**Article 1-** Pour permettre la réalisation des travaux susvisés, la circulation des véhicules sera restreinte à une voie, 22 route Nationale, à partir du lundi 17 février 2025 et pendant la durée des travaux.

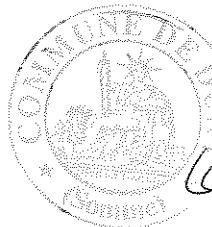
**Article 2** - L'arrêt et le stationnement de tout véhicule seront interdits au droit du chantier pendant cette même période.

**Article 3** - La signalisation sera assurée par la société SOPELEC Réseaux – TSA 70011 – 69134 DARDILLY cedex

**Article 4** - Madame le Maire, Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 3 février 2025

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,

A handwritten signature in black ink that reads "Annie FARGE".

Annie FARGE